

**Conservatoire à Rayonnement Régional  
de Versailles Grand Parc**

6 avenue de Paris, 78000 Versailles  
Tél. 01 39 66 30 10  
conservatoire.versailles@agglovgp.fr

[VersaillesGrandParc.fr/conservatoire](https://VersaillesGrandParc.fr/conservatoire)



# LIVRET DE L'ÉLÈVE

---

**COP/CPES**

Cycle d'Orientation Professionnelle &  
Cycle préparatoire à l'entrée dans les établissements  
d'enseignement supérieur de la création artistique

## ART DRAMATIQUE

Année scolaire 2023-24

# COP/CPES - ART DRAMATIQUE

---

## FORMATION :

Formation dans une perspective pré-professionnelle préparant aux concours d'entrée dans les écoles supérieures proposée par le conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (CRR) et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint Germain-en-Laye (CRD).

Conduite par une équipe de professeurs permanents coordonnée par deux responsables pédagogiques, la formation comprend également des stages avec des intervenants extérieurs, en particulier en lien avec les structures de création et de diffusion partenaires.

Durée : deux ans à raison d'une vingtaine d'heures de cours par semaine (hors stages).

La formation prépare aux Diplôme d'études Théâtrales (DET) et aux concours d'entrée dans les écoles supérieures (CPES).

L'ensemble de la formation totalise plus de 1000 heures sur deux ans (hors stages, ateliers, master-classes, école du spectateur).

Les cours sont hebdomadaires (sauf précision) et répartis sur plusieurs sites. Certaines UV peuvent être semestrielles et réparties sur les 2 années.

## OBJECTIFS :

- Maîtriser l'art du jeu et faire découvrir les autres métiers de la scène ;
- Tisser des liens avec le monde professionnel ;
- Préparer aux diverses voies de professionnalisation

En complément des cours, les étudiants sont amenés à connaître l'environnement professionnel à travers diverses rencontres, une école du spectateur, des masters-classes et des stages, dans ou hors les murs du conservatoire.

Au-delà de sa formation d'acteur, l'étudiant prend ainsi connaissance des divers métiers de la scène, et peut se préparer aux concours d'entrée des écoles supérieures (CPES).

Ceux qui le souhaitent peuvent obtenir un Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET) s'ils valident l'ensemble des UV nécessaires (COP).

## QUELQUES ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES

---

*"École de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, la pratique artistique est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence".*

### ► 1ère et 2ème années (COP/CPES) :

- Interprétation des textes classiques, contemporains, écriture de plateau, improvisation
- Dramaturgie, mise en scène, analyse critique
- Travail du corps
- Travail vocal
- Technique spécifique (masque, etc.)
- Histoire et théorie du théâtre
- Suivi personnalisé : préparation aux concours des écoles supérieures
- Ecole du spectateur (programme de spectacles à voir et analyser, rencontres avec des artistes et techniciens)

### ► Spécifiques aux 2ème année (CPES) :

Préparation aux concours des écoles supérieures.

Les notions-clés sont l'exigence artistique permettant la maîtrise de son art, l'autonomie caractérisant l'interprète-créateur et la recherche d'une polyvalence à travers la transversalité.

Les enseignements sont présentés dans une maquette incluant des formations spécifiques réservées aux comédiens que complètent d'autres enseignements mutualisés réunissant l'ensemble des élèves.

## CONTACTS

---

### CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

3, rue du Maréchal-Joffre  
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
01 30 87 21 65

### Gestionnaire administrative :

Ophélie MEUNIER-VAN HAL

✉ [ophelie.meunier-van-hal@saintgermainenlaye.fr](mailto:ophelie.meunier-van-hal@saintgermainenlaye.fr)

01 30 87 21 65

## **ADMISSION :**

Un unique concours d'entrée est organisé pour l'ensemble des étudiants des deux établissements.

Le concours d'entrée dans le cycle d'enseignement spécialisé d'art dramatique comporte les épreuves suivantes :

- Une épreuve d'interprétation théâtrale (prestation scénique dialoguée). Durée maximum 3 minutes- monologue exclu.
- Un Parcours personnel libre. Durée maximum 3-5 minutes.
- Une épreuve corporelle collective sous la direction d'Isabelle Pipard.
- Un entretien portant notamment sur les motivations du candidat et son projet. Durée maximum 15 minutes.

Un jury comprenant les directeurs des conservatoires participant au cycle spécialisé et CPES d'art dramatique, les responsables pédagogiques du cycle et une personnalité extérieure au minimum.

NB : Le CPES confère au candidat admis le statut d'étudiant.

## **VALIDATION - ATTESTATION :**

### **Cycle d'Orientation Professionnelle :**

Chaque étudiant souhaitant obtenir le DET devra présenter un projet personnel de mise en scène qui sera validé dans son parcours, présenté au public, et pour lequel il fait appel à un ou plusieurs de ses camarades. Ainsi que sa participation à "l'atelier", pièce mise en scène par le responsable du département.

### **Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur :**

Au terme de chaque année, à l'examen des éléments renseignés par l'élève et sur la base du contrôle continu réalisé par les professeurs, le responsable de la formation valide les UE suivies pendant l'année.

A la fin du parcours d'étude, une attestation des enseignements suivis sera remise à l'élève.

# CONTACTS

## CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE VERSAILLES GRAND PARC

24 rue de la Chancellerie  
78 000 VERSAILLES  
01 39 66 30 10

### Lieu d'enseignement :

Théâtre Montansier  
13 rue des Réservoirs, 78 000 Versailles

### Gestionnaire administrative :

CRR de Versailles Grand Parc :  
Jennifer ABIDOS  
✉ jennifer.abidos@agglovgp.fr  
01 39 66 30 14

### Responsable du département art dramatique :

Malik Faraoun  
✉ malik.faraoun@agglovgp.fr

## DÉROULÉ DES ÉTUDES COP/CPES (2 ANNÉES)\*

Enseignements	Volume horaire	
	1ère année	2ème année
<b>MODULE 1 : Enseignements et apprentissages fondamentaux</b>	1ère année	2ème année
UE 1 : Interprétation, jeu d'acteur, dramaturgie, travail de scènes - Malik Faraoun	450h	450h
Atelier : Lecture, choix de corpus de textes, dramaturgie		
Atelier : Construction narrative, répétition interprétation		
Atelier : Répétition, travail avec bande son et montage		
Atelier : Répétitions, montage et jeu		
Encadrement pédagogique, entretiens individuels		
Travail de chœur, constitution du collectif, exercices de groupe		
Travail de scènes		
UE 2 : Atelier de danse contemporaine - Isabelle Pipard	78h	78h
UE 3 : Atelier de chant - Sandrine Deschamps	44h	44h
UE 4 : Préparation aux concours d'admission dans les écoles supérieures - Emmanuelle Wion	/	45h
UE 5 : Projets personnels - Hervé Van Der Meulen	/	48h
<b>MODULE 2 : Apprentissages complémentaires et culture théâtrale</b>	31h	31h
<b>MODULE 3 : Enseignements complémentaires</b>	30h	30h
<b>MODULE 4 (optionnel) : Partenariat avec St Germain en Laye</b>	40h	40h
<b>SOUS- TOTAL</b>	<b>673h</b>	<b>766h</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 439h</b>	

\*Maquette pédagogique susceptible d'évoluer en fonction des intervenants et des partenaires

## DEMANDES DE VISA - ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX (Étudiants CPES uniquement)

---

Ces informations guideront les étudiants dans leurs démarches à effectuer afin de bien préparer leur arrivée en France :

 [Etudiants.gouv.fr](https://Etudiants.gouv.fr)

 [Crous-versailles.fr](https://Crous-versailles.fr)

Pour les étudiants ayant besoin d'un Visa pour étudier en France, ces sites regroupent toutes les modalités à suivre afin d'en obtenir un :

 [CampusFrance.org](https://CampusFrance.org)

 [FranceVisas.gouv.fr](https://FranceVisas.gouv.fr)


**Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne :**

Ces ressortissants sont dispensés de visa. Ils peuvent séjourner en France sur simple présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, sans limitation de durée. Ils ne sont plus tenus de détenir un titre de séjour. Un titre de séjour peut cependant leur être délivré, sous réserve d'absence de menace pour l'ordre public. Ce document leur sera utile pour différentes démarches telles que l'ouverture d'un compte bancaire, la sollicitation d'aides au logement ou pour exercer une activité professionnelle.

## AIDES & AVANTAGES - CROUS DE VERSAILLES (Étudiants CPES uniquement)

---



 Afin d'obtenir le statut étudiant et de pouvoir bénéficier des offres proposées, il est impératif de s'acquitter de la cotisation annuelle à la vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du Crous\*. Celle-ci s'élève à 90€. Les étudiants boursiers en sont exonérés. Pour s'en acquitter ou demander l'exonération : [cvec.etudiant.gouv.fr](https://cvec.etudiant.gouv.fr)

Le Crous de Versailles proposent des aides et avantages aux étudiants inscrits en CPES, au même titre que les étudiants en Licence et Master MIP :



 **Bourse d'étude**

 **Aides aux logements**

 **L'accès aux restaurants du Crous à tarif réduit**

 **Sécurité sociale aux étudiants internationaux**

 **RDV avec une assistante sociale du Crous**

 **Pass CVEC (culture et loisirs)**

\*A noter, les élèves mineurs et inscrits au lycée ne sont pas concernés par la CVEC.